

PLACE FINANCIÈRE

Zoom sur le banquier de l'après-crise

Du 16 au 18 juin, un séminaire de l'Association internationale des jeunes avocats (AIJA) propose de tirer, sans complaisance, les enseignements d'une période noire pour l'histoire financière.

Alain Ducat (texte), Olivier Minaire (photo)

L'AIJA est a priori la seule association mondiale consacrée aux avocats et juristes d'entreprises de moins de 45 ans. «Il y a une vingtaine de séminaires par an, un congrès annuel qui rassemble entre 500 et 1.000 personnes, deux conférences semi-annuelles, des commissions... C'est un important vecteur de know-how et un vrai réseau», résume Me Nicolas Thieltgen, associé au cabinet Brucher Thieltgen & Partners, membre de l'AIJA et très actif dans le comité d'organisation du séminaire qui se tiendra à Luxembourg, du 16 au 18 juin prochain: «Etre banquier dans un monde post-crise: risques et responsabilités».

Fruit d'une initiative locale, cet événement a toute sa pertinence à Luxembourg. «Il y a ici une vraie légitimité et une vraie crédibilité à accueillir ce séminaire. Luxembourg est la huitième place financière au monde, deuxième en matière de fonds d'investissement, et dispose d'un arsenal législatif de haut niveau, qui lui a, ainsi, permis de préserver une réputation enviable. Il nous a paru intéressant de tirer les enseignements de la chute de dominos qui, dès 2007, a constamment fait rebondir la crise, depuis les subprimes jusqu'au début de redressement actuel, en passant par Lehman Brothers, Madoff ou la crise des dettes souveraines.»

La crise passée ne peut que donner matière à réflexion sur tous ces sujets pour les législateurs, les régulateurs, les gestionnaires de fortune, les banquiers, les clients et, bien sûr, les juristes. L'idée sous-jacente de ce séminaire est de prendre un peu de distance et de mettre en perspective les problèmes juridiques qui ont pu se poser aux banquiers et à leurs clients durant la crise, au travers d'exposés scientifiques, de présentations générales, mais aussi de cas pratiques. «Nous voulons observer les causes et les effets de ces problèmes. Et ensuite poser la question de ce qui a changé ou ce qui devrait changer.»

Près de 18 mois de travail de préparation ont permis de rassembler un intéressant panel d'avocats spécialisés, de managers et de juristes de banque. «On sent une réelle envie de s'exprimer, se réjouit Me Thieltgen, de partager les expériences sur les règles et législations qui ont résulté de la crise mondiale afin de voir ce qui a changé, d'échanger sur les premiers

éléments de jurisprudence dans ces domaines. Nous aurons même des avocats qui ont vécu des affaires clés et feront part de leur expérience.»

De la comparaison entre les Etats-Unis et l'Europe quant à l'environnement juridique applicable aux banques, à l'étude de cas d'une faillite bancaire (l'affaire Kaupthing), en passant par, entre autres, des questions pointues sur la responsabilité du prêteur, l'exécution des garanties, le vol de données bancaires (sujet éclairé par trois juristes de Suisse, du Liechtenstein et du Luxembourg...), la responsabilité des gestionnaires de portefeuilles, mais aussi celle des clients, les affres du trading, les subtilités de Bâle III, le séminaire ne devrait tomber ni dans le jargon ni dans la langue de bois. «Nous pressentons de vrais débats juridiques, parfois chauds. Les sujets le sont et les intervenants sont de qualité», insiste Me Thieltgen.

Peter Vermeulen, conseiller juridique KBL European Private Bankers, interviendra lors du séminaire sur l'affaire Madoff, qui a touché aussi le Luxembourg aussi: «il y a les affaires des feeder funds Luxalpha et Thema, promus par UBS et HSBC. Il y a également une vingtaine de banques luxembourgeoises poursuivies par les liquidateurs de Fairfield, le fonds le plus important de Madoff, devant les tribunaux de New York. On imagine aisément les sommes en jeu, les frais et les risques considérables! On a ici l'exemple d'une activité, celle de banque dépositaire, qui était considérée à risque peu élevé et qui présente désormais des risques non négligeables.»

Etre un banquier dans un monde post-crise implique-t-il désormais d'intégrer une méfiance accrue? Selon Peter Vermeulen, «une banque doit identifier et gérer son risque. La crise a démontré que, d'une part, les banques n'ont pas identifié tous les risques - Madoff en est la preuve - et, d'autre part, que les modèles mathématiques pour gérer les risques identifiés étaient défaillants, parce qu'ils ne tenaient pas compte du risque systémique.»

Comme partout en Europe, et même dans le monde, le contrôle du secteur financier va croître au Luxembourg. Avec, en corollaire, le risque que trop de réglementation ait des effets pervers, comme un accès plus difficile au crédit par les entreprises et les familles, un accroissement des coûts des services bancaires ou un déplacement



de certaines activités vers des acteurs financiers moins réglementés.

Plutôt bien armé

«Toutefois, les autorités de contrôle au Luxembourg ont fait preuve dans le passé d'un certain pragmatisme dans l'application de la réglementation, estime M. Vermeulen. Leur marge de manœuvre va se rétrécir avec l'avènement des organes de contrôle européens. Les autorités luxembourgeoises pourront continuer à faire la différence par la qualité de leur travail, mais cela passera par des ressources humaines supplémentaires, par le recrutement de non-Luxembourgeois aussi.»

Alors, la place de Luxembourg est-elle bien équipée pour passer le cap post crisis? Peter



«Nous voulons observer les causes et les effets de ces problèmes. Puis poser la question de ce qui a changé ou ce qui devrait changer»

NICOLAS THIELTGEN (*BRUCHER THIELTGEN & PARTNERS, MEMBRE DE L'AIJA*)

Vermeulen note la présence d'armes efficaces, comme des finances publiques saines et une bonne stabilité politique, qui permettent la continuité de l'offre dans un environnement fiscal attractif, une solvabilité et une qualité confirmées par un excellent *credit rating* (AAA), ainsi qu'un avantage concurrentiel vis-à-vis, par exemple, de l'Irlande et de ses fonds d'investissement.

«Il y a aussi une capacité d'innovation et d'adaptation», souligne le juriste de la KBL. *La création en 2007 du SIF (Specialised Investment Fund, ndr.) était une réponse au naufrage des Holding 1929 suite aux pressions internationales. On comptait 2.244 SIF en mars dernier. Un succès énorme! Même pendant la crise, ce marché a continué à croître.»*

Les observateurs relèvent encore l'initiative de la

Banque centrale du Luxembourg, unique en Europe, de devenir membre de l'**Islamic Financial Services Board** (IFSB). «*La BCL a mis le pays sur la carte de la finance islamique*», précise M. Vermeulen. *La volonté de l'Arabie saoudite de réaliser des investissements d'infrastructure pour un montant de 400 milliards de dollars sur une période de cinq ans donne une idée du potentiel de croissance dans ce domaine.»*

Le Luxembourg, manifestement bien armé, n'a donc pas encore gagné la guerre. Le film de la finance mondiale, où l'indispensable confiance n'exclut pas la diligence, se verra éclairé des lumières juridiques présentes à Luxembourg. Entre les scénarios catastrophe des uns et les bluettes des autres, le zoom sur le banquier de l'après-crise aura, quoi qu'il arrive, le mérite de la netteté. ●

«Etre banquier dans un monde post-crise: risques et responsabilités»

Du 16 au 18 juin à l'auditorium BGL BNP Paribas, angle rue Notre-Dame - boulevard Royal

Infos et inscriptions: www.aija.org – Rubrique Events